

Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : ~~31~~12/2017
 et publication du ~~31~~12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir –
 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en
 séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

D01-21-21-2017 : AURA représentants du PETR à l'AG

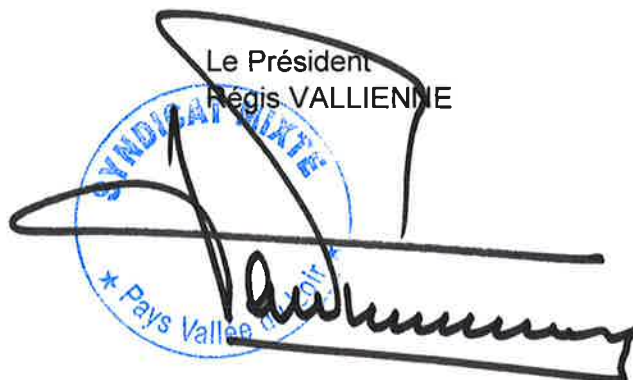
Suite à la modification des statuts de l'AURA le PETR doit désigner 2 délégués qui siégeront à l'assemblée générale.

M François BOUSSARD siégeant déjà au Conseil d'administration et à l'assemblée générale, Monsieur le Président sollicite M. Claude JAUNAY afin de pourvoir le siège vacant.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de désigner M Claude JAUNAY afin de siéger à l'assemblée générale de l'AURA.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/12/2017 et publication du 31/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

D02-21-21-2017 : LEADER MuMo2

Monsieur le Président présente au comité syndical le plan de financement de l'action Mumo2 afin de solliciter une subvention au titre du programme LEADER.

Nature des dépenses	Montant	Nature des ressources	Montant HT
Accueil du MuMo	3 000,00 €	ETAT - CLEA	2 500,00 €
Hébergement / restauration des médiateurs	2 321,67 €	LEADER	8 128,18 €
Intervenant extérieur	1 692,48 €	Autofinancement	2 657,04 €
Matériel pour les ateliers	265,16 €		
Transports	1 985,00 €		
Indemnités et frais de fonctionnement 0,2 ETP pendant 6 mois	4020,91 €		
TOTAL des dépenses	13 285,22 €	TOTAL des ressources	13 285,22 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « MuMo2 », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 31/12/2017
 et publication du 31/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir –
 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en
 séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

D03-21-21-2017 : LEADER poste CEP

Monsieur le Président présente au comité syndical le plan de financement de l'action « Conseil en Energie partagé » afin de solliciter une subvention au titre du programme LEADER. Il précise que le financement du poste de Conseillère en Energie Partagée (CDD de 3 ans) est éligible au programme Leader 2014-2020 sans autofinancement obligatoire.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant	Nature des ressources	Montant HT
Rémunération et frais de fonctionnement pour 3 ans	108 768,15 €	ADEME	72 000,00 €
		LEADER	29 337,77 €
		Autofinancement	7 430,38 €
TOTAL des dépenses	108 768,15€	TOTAL des ressources	108 768.15€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « Conseil en Energie Partagé », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

Régis Vallienne

SYNDICAT MIXTE
 Pays Vallée du Loir
 C.S du 21/12/2017

Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 31/12/2017
 et publication du 31/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

D04-21-21-2017 : LEADER Poste SIG


Monsieur le Président présente au comité syndical le plan de financement de l'action « Service d'Informations Géographiques » afin de solliciter une subvention au titre du programme LEADER.

Nature des dépenses	Montant	Nature des ressources	Montant HT
Rémunération et frais de fonctionnement pour 3 ans	118 312,08 €	CPER - investissement	960,70 €
Matériel informatique	2 401,75 €	CPER - fonctionnement	59 156,05 €
		LEADER	36454,31 €
		Autofinancement	24 142,77 €
TOTAL des dépenses	120 713,83 €	TOTAL des ressources	120 713,83 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « Service d'Informations Géographiques », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/12/2017
 et publication du 21/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

D05-21-21-2017 : Avenant 2 MACS

Le GAL LEADER ayant modifié le taux de subvention et le plafond de dépenses éligibles de la fiche 2 pour les mettre en corrélation avec le règlement d'intervention du dispositif MACS, Monsieur le Président expose qu'il convient de délibérer afin d'approuver le taux d'intervention LEADER à 15% de dépenses plafonnées à 60 000€.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter un second avenant à la convention MACS signée avec la Région des Pays de la Loire et autorise le président à signer toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 14 décembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 7
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/12/2017
et publication du 31/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir –
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en
séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude
BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET,
Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS,
Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian
JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR,
Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis
TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVÉAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE,
Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel
LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à
Georges BITOT.

D06-21-21-2017 : Charte éclairage public

La charte éclairage public présentée en GAL le 5 décembre et validée par la commission
énergie climat le 7 décembre est présentée au comité syndical pour approbation.

M. le Président propose au comité syndical de se prononcer sur la convention telle que jointe
en annexe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 38 voix approuve la charte éclairage public,
Mme Ghislaine Soyer, considérant le taux de subvention de 10% insuffisant, s'abstient.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



Stamp: SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir

Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/12/2017
 et publication du 21/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

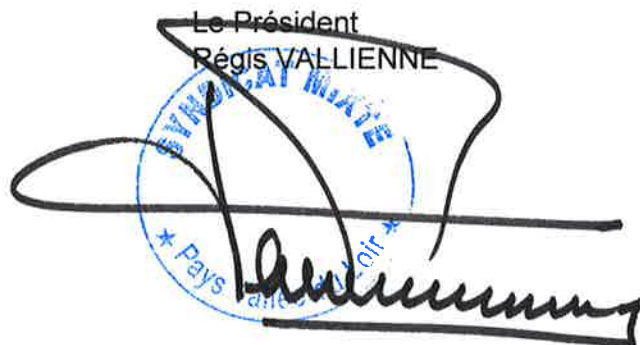
D07-21-21-2017 : Stagiaire SCoT

Monsieur le Président fait part au comité syndical de la candidature pour un stage non rémunéré d'une étudiante en 3^{ème} année de licence Géo option Aménagement du territoire, sur une durée initiale de 105h, modifiable par avenant dans la limite de 308heures. Ce stagiaire travaillera de concert avec Kevin Charlot et Sophie Rychlicki, sur la définition des indicateurs du SCoT (indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs) les lundis et mardis de chaque semaine à compter du 15 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le recrutement d'un stagiaire aux conditions énoncées.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 14 décembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 7
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : ³¹12/2017
et publication du ³¹12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à Georges BITOT.

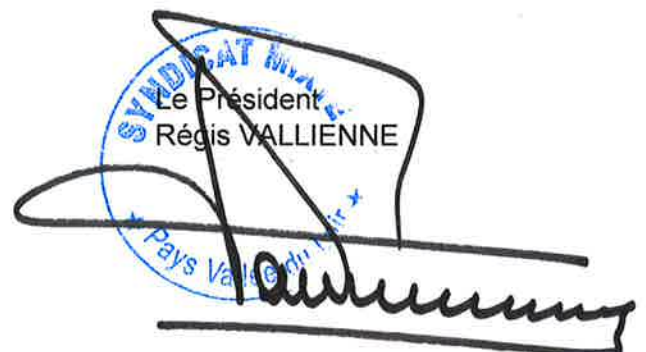
D08-21-21-2017 : Amortissement matériel informatique

Le comité syndical a délibéré à deux reprises sur les durées d'amortissement du matériel informatique et à l'occasion du renouvellement du serveur et d'une grande partie du parc il convient reprendre une délibération récapitulant les modalités d'amortissement et fixant la durée de l'amortissement du serveur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les modalités d'amortissement suivantes :

- Ordinateurs portables : 2 ans
- Ordinateurs fixes : 3 ans
- Serveur : 8 ans

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE
Pays Vallée du Loir

Date de la convocation : 14 décembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 7
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 29/12/2017
 et publication du 29/12/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir –
 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en
 séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude
 BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET,
 Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS,
 Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian
 JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR,
 Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis
 TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (7) :

Guy-Michel CHAUVEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE,
 Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel
 LEGEAY à Régis VALLIENNE, Marc LESSCHAEVE à François BOUSSARD, Carine MENAGE à
 Georges BITOT.

D09-21-21-2017 : Débat PADD

Suite aux modifications induites par les décisions de la CDCI portant sur le périmètre au
 1^{er} janvier 2018, du territoire du PETR Pays Vallée du Loir ainsi que sur le périmètre des
 communautés de communes Sud Sarthe et Pays Fléchois,

Conformément au code de l'urbanisme, le comité syndical, après en avoir délibéré et à
 l'unanimité des membres présents et représentés,

- prend acte, de la tenue du débat portant sur les orientations du projet
 d'aménagement et de développement durables (PADD) du schéma de
 cohérence territoriale (SCoT) en cours d'élaboration.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

